

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2016

Suite aux élections partielles, tous les conseillers sont présents, soit, par ordre alphabétique : Mme BARRAS, Mr CHUPAU, Mr CORABOEUF, Mme DENEUBOURG, Mr DOS-SANTOS, Mme GRAVELET, Mr GROENEWEG, Mme JAMON, Mr KASSA, Mr LOURDEL, Mme PAIN, Mr B. SELSCHOTTER, Mr S. SELSCHOTTER, Mme THOMASSE, Mme VAN-KERKHOVEN, assistés de Mme MONIER, secrétaire de Mairie, et de Mme HOMMEY.

Mr CORABOEUF, en qualité de faisant fonction de Maire, ouvre la séance à 20h00.

Il installe le Conseil, procède à l'appel par ordre alphabétique des 15 Conseillers Municipaux et demande que deux assesseurs et un(e) secrétaire de séance se proposent. Sont désignés :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Élisabeth VAN-KERKHOVEN

Assesseurs : Mme Annick PAIN et Mr Stéphane LOURDEL

Élection du Maire, nombre des adjoints et élection des adjoints, indemnités du Maire et des adjoints :

Il est procédé à l'élection du maire par un vote à bulletins secrets. Mr Arnaud CORABOEUF propose sa candidature. Il est élu Maire.

Mme DENEUBOURG proclame le résultat et rend la présidence de la séance à Mr CORABOEUF.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, le nombre des adjoints est fixé à quatre.

Il est procédé aux votes à bulletins secrets relatifs à l'élection des quatre adjoints. Sont élus :

Première adjointe : Mme VAN-KERKHOVEN Marie-Elisabeth,

Deuxième adjointe : Mme DENEUBOURG Françoise,

Troisième adjoint : Mr GROENEWEG Jean-Nicolas,

Quatrième adjointe : Mme JAMON Lise.

Intervient ensuite un vote à bulletins secrets accordant le versement des indemnités légales du maire et des adjoints.

A l'issue de ce vote, Mme VAN-KERKHOVEN demande au conseil de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de Maire à Mr CORABOEUF pour la période durant laquelle il a assuré la fonction en qualité de 2^{ème} adjoint. Cette indemnité lui est accordée par le conseil.

Désignation des représentants à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Il est acté que Mr CORABOEUF et Mme VAN-KERKHOVEN siègeront au Conseil de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Avis sur le projet d'accord local relatif à la nouvelle composition du Conseil de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Le projet est adopté à l'unanimité

Avis sur le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Bellegardois, de Châtillon Coligny et du canton de Lorris

Le futur périmètre comprendra 38 communes, dont 12 sont actuellement rattachées à la Communauté de Communes du Bellegardois, 12 à la Communauté de Communes de Châtillon Coligny et 14 à la Communauté de Communes du canton de Lorris.

Le Conseil doit se prononcer en déterminant s'il est favorable ou non à la fusion des trois Communautés de Communes.

Le projet de fusion est accepté par 13 voix pour et deux abstentions.

Mr CORABOEUF exprime sa volonté que le Conseil municipal exerce la plénitude de ses pouvoirs, et que les relations de travail se fondent sur le dialogue, ainsi que sur le respect et la confiance mutuels.

Il souhaite que l'esprit de la démocratie inspire les décisions qui seront prises, et que la volonté de l'équipe municipale d'être au service de la population se traduise par une action collective dynamique et solidaire.

La séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance
M. Van-Kerkhoven